

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES ET UNITÉS

Brevet professionnel Restaurant arrêté du 3 septembre 1997 dernière session : 2016		Brevet professionnel Arts du service et commercialisation en restauration défini par l'arrêté du 7 janvier 2015 1 ^{ère} session : 2017	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E.1 : Pratique Professionnelle Sous-épreuve : démonstration technique Sous-épreuve: vente commercialisation Sous-épreuve : service	U11 U12	E.1 : Conception et organisation de prestations de restauration	U1
E.2 : Technologies Sous-épreuve : technologie Sous-épreuve : alimentation	U21 U22		
E.3 : Gestion appliquée	U30	E.2 : Commercialisation et service	U2
		E.3 : Gestion de l'activité de restauration	U3
E.5 : Expression française et ouverture sur le monde	U50	E.6 : Expression française et ouverture sur le monde	U6
E.4 Anglais	U40	E.4 : Langue vivante étrangère	U4
		E.5 : Arts appliqués à la profession	U5
Épreuve facultative de langue vivante	UF	Épreuve facultative de langue vivante	UF